

CHIFFRES CLÉS

Consommation d'énergie primaire :
17 269,5 GWh – 1 484,9 ktep dont 11% de ressources locales

- Taux de dépendance énergétique de 89%
- Consommation d'énergie primaire par habitant : 1,7 tep/hab

Consommation d'énergie finale :
12 865 GWh – 1 106,2 ktep

- Transport : 63,3% - Electricité : 21,7% - Carburants et combustibles détaxés pour l'agriculture et l'industrie (hors transport) et le gaz butane : 8,0% - Chaleur : 7,0%
- Consommation totale d'électricité par ménage : 3 383 kWh
- Consommation totale de carburants fossiles routiers par habitant : 628 litres/hab

Production électrique :
3 067,3 GWh – 263,7 ktep

- Puissance de pointe : 496 MW au mois de février
- **Part des EnR importées et locales : 92,4% en 2024.**
- **Production électrique des EnR importées et locales : 2 834,2 GWh (66,2% importées et 33,8% locales)**

	Hydraulique*	Photovoltaïque	Biodiesel*	Bagasse*	Pellet de bois	Éolien	Biogaz	Bioéthanol
Puissance contractuelle (MW)	134,4	312,1	211	195,8	19,8	6,9	41	
Production électrique (GWh)	419,2	310,6	1 162,5	174,1	710,9	35,4	18,8	2,8
Part de la production électrique	13,7%	10,1%	37,9%	5,7%	23,2%	1,2%	0,6%	0,1%

* Pour la centrale charbon-bagasse-biomasse de Bois Rouge, la centrale fioul-gazole-biodiesel du Port Ouest/Est et la centrale hydroélectrique de Rivière de l'Est, la puissance installée a été considérée.

Solaire thermique

- 204 198 CESI = 816 792 m² = 306,3 GWh évités**
- 184 485 m² CESC*** = 110,7 GWh évités.

417 GWh évités

*** Les chauffe-eaux renouvelés ne sont pas ajoutés au cumul
*** La méthodologie de calcul a été revue en 2025 intégrant les logements collectifs neufs ayant bénéficié d'un financement Etat.

Emissions de CO₂ : 2 786 kilotonnes soit 3,12 tCO₂/habitant

- Ratio moyen d'émission directe par kWh consommé : 77 gCO₂/kWh électrique

Indicateurs généraux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intensité énergétique en tep/M€ constant 2010	85,77	84,42	82,97	82,65	80,86	81,93	78,14	78,89	77,05	81,08	76,79
Consommation de carburants routiers par habitant (L)	596*	611	622	630	622	629	569	624	631	624	628
Quantité d'énergie primaire nécessaire à la production d'1 ktep d'énergie finale électrique (ktep)	2,80	2,75	2,74	2,71	2,63	2,75	2,79	2,76	2,44	2,88	2,56
Quantité d'énergie primaire nécessaire à la production d'1 ktep d'énergie finale totale (ktep)	1,44	1,43	1,43	1,41	1,38	1,41	1,47	1,43	1,34	1,42	1,34
Production d'énergie renouvelable (GWh)	941,9	1 043,0	1 003,8	967,2	1 078,8	951,0	931,7	869,8	1 154,5	1 745,5	2 834,2

* Un erratum a été réalisé sur les chiffres présentés dans les éditions précédentes suite à une mise à jour des données du PIB

GLOSSAIRE

ÉNERGIE FINALE :
Energie après transformation consommée par les différents secteurs d'activité (industrie, résidentiel-tertiaire, transport et agriculture).

ÉNERGIE PRIMAIRE :
Energie finale à laquelle s'ajoutent les pertes et la consommation des producteurs et des transformateurs d'énergie. La consommation d'énergie primaire permet de mesurer le taux d'indépendance énergétique.

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE :
Mesure l'efficacité énergétique de l'économie du pays
Plus l'intensité est élevée, plus le pays est consommateur.

PV :
Abréviation pour désigner les systèmes photovoltaïques.

PUISSANCE NOMINALE MISE À DISPOSITION :
Puissance après rendement mise à disposition sur le réseau électrique.

QUANTITÉ D'ÉNERGIE PRIMAIRE NÉCESSAIRE À LA PRODUCTION D'1 KTEP D'ÉNERGIE FINALE ÉLECTRIQUE :
Facteur de conversion de l'énergie électrique en énergie primaire. Il s'agit d'un coefficient qui permet d'agréger, dans des bilans énergétiques, l'énergie électrique avec les énergies primaires fossiles.

TAUX D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE :
Rapport entre les ressources locales et la consommation d'énergie primaire.

TAUX DE PÉNÉTRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :
Part des énergies renouvelables dans la production électrique totale.

TONNE ÉQUIVALENT PÉTROLE (TEP) :
Unité de mesure de l'énergie. Elle représente la quantité de chaleur obtenue par la combustion parfaite d'une tonne de pétrole. Elle permet de comparer les contenus énergétiques de différentes ressources entre elles (ex : comparaison d'1 tonne de bagasse à 1 tonne de bioéthanol ou à 1 tonne de gazole).

ZONES NON INTERCONNECTÉES (ZNI) :
Désigne les territoires français dont l'éloignement géographique empêche ou limite une connexion au réseau électrique continental. Il s'agit de La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, la Guyane et la Corse. La Nouvelle Calédonie est une collectivité française (anciennement territoire d'outre-mer) composée d'îles et d'archipels ne faisant pas partie des ZNI.

OBSERVATOIRE ÉNERGIE RÉUNION

L'Observatoire Energie Réunion (OER), animé par Énergies Réunion, s'inscrit dans la stratégie énergétique menée par la Région Réunion et les partenaires de la Gouvernance Energie.

Outil d'observation et d'information sur la situation énergétique de l'île de La Réunion, l'observatoire traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ainsi que d'évaluation de ces actions.

ÉNERGIES RÉUNION

Depuis sa création, il y a dix ans **Énergies Réunion** s'engage en faveur de la transition énergétique de La Réunion. Son objectif principal est de lutter contre le changement climatique pour les Réunionnais et combattre la précarité énergétique. En tant qu'agence régionale de l'énergie et du climat, nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs stratégies énergétiques, et le déploiement de celles-ci via des actions concrètes.

Énergies Réunion poursuit l'ambition de l'autonomie énergétique de La Réunion, grâce à son statut d'expert et d'acteur clé du développement territorial des énergies renouvelables, de la sobriété énergétique et de la mobilité durable.

www.energies-reunion.com

Les partenaires de l'OER de 2014 à 2025 :



Energies Réunion,
l'Agence régionale de l'énergie et du climat
Septembre 2025
Directeur de publication : Matthieu HOARAU
Imprimeur : MACLEN – Conception graphique : Agence Lulu
ISSN : 25511920

Pour en savoir plus, contactez-nous au
0262 257 257
oer.energies-reunion.com contact@energies-reunion.com

AGENCE
RÉGIONALE
DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT
**énergies
RÉUNION**

BILAN ÉNERGÉTIQUE CHIFFRES CLÉS 2024

RETROUVEZ TOUTES LES DONNÉES DE VOTRE BILAN ÉNERGÉTIQUE SUR NOTRE SITE WEB :

oer.energies-reunion.com

ÉDITION 2025 - ÎLE DE LA RÉUNION



ÉLECTRICITÉ 2024

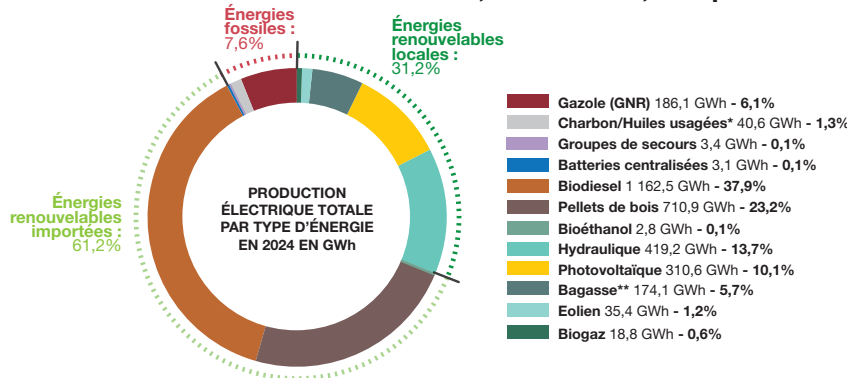
TRANSPORT 2024

APPROVISIONNEMENT PRIMAIRE 2024

GAZ À EFFET DE SERRE 2024

ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE 2024

PRODUCTION ÉLECTRIQUE : 3 067,3 GWh – 263,7 ktep



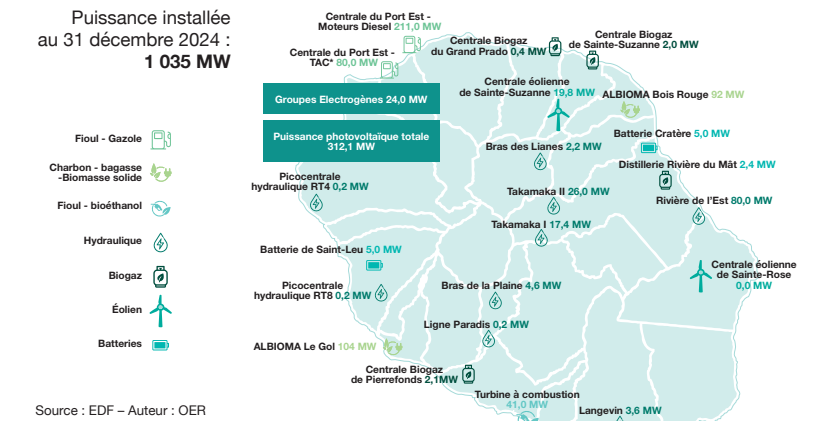
* Les huiles usagées ne sont plus brûlées avec l'arrêt de l'utilisation du charbon. ** La bagasse sert à la fois à la production électrique et à la production de vapeur. On ne peut pas distinguer la quantité de bagasse nécessaire à la production électrique.

Comparatif avec les territoires non interconnectés du taux de pénétration des EnR dans la production électrique en 2024

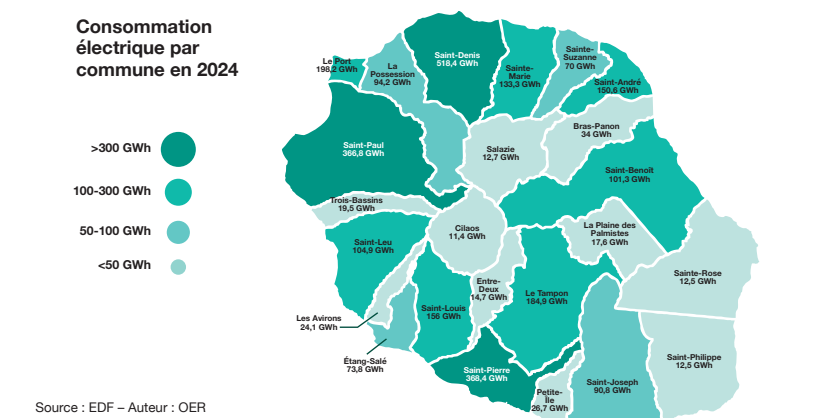
Part de la production d'origine renouvelable	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Guyane	Corse	Nouvelle Calédonie (2023)	Polynésie française (2023)
2024	29,5%	24,0%	92,4%	44,4%	33,0%	23,0%	29,5%

Sources : EDF Open Data pour la Corse, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, OER, OMEGA, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie

PARC DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE : 1 035 MW



CONSOMMATION ÉLECTRIQUE : 2 797 GWh – 240,5 ktep



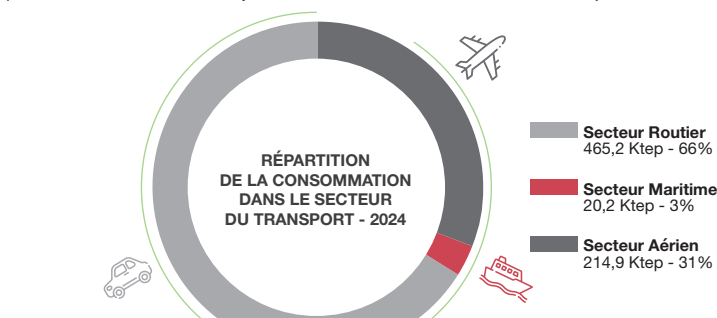
Comparatif avec les territoires non interconnectés de la consommation électrique moyenne par habitant

	Guadeloupe (2024)	Martinique (2023)	Réunion (2024)	Guyane (2023)	Corse (2024)	Nouvelle Calédonie (2023)	Polynésie française (2023)
Consommation électrique / habitant (MWh)	3,89	3,96	3,14	2,81	6,96	12,5/2,82*	2,35

Source : EDF Open Data pour la Corse et la Guyane, OER, OMEGA, Collectivité territoriale de Martinique, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie
*hors métallurgie et mines

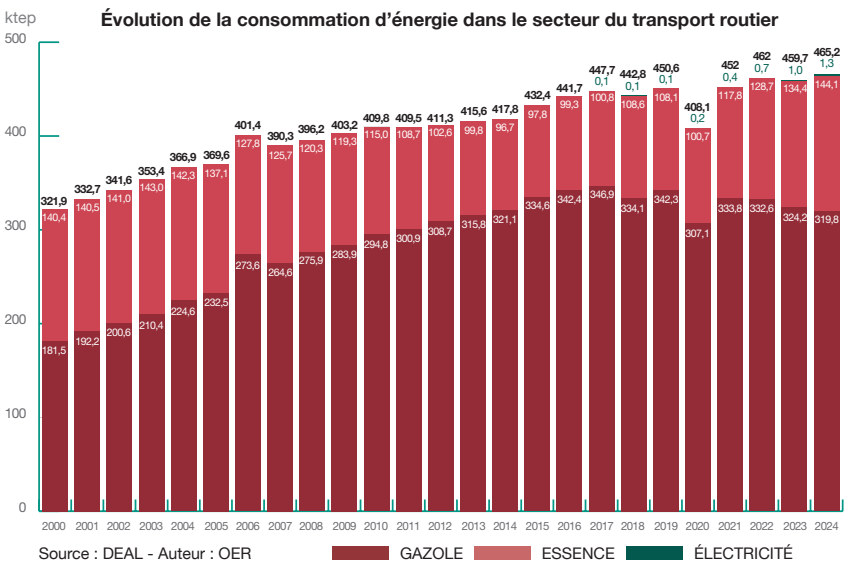
CONSOMMATION GLOBALE DE CARBURANTS : 674 178 tonnes de carburants fossiles et 700,3 ktep

(hors véhicules électriques et hors carburants alternatifs)



CONSOMMATION DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER : 449 927 tonnes de carburants fossiles soit 465,2 ktep

(véhicules électriques compris)



DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE ET HYBRIDE

Nombre de véhicules hybrides non rechargeables depuis 2006 :												
	2006	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	
Voit. hybrides non recharg. – Immat.	38	775	738	957	1 503	2 554	1 944	6 288	6 600	7 934	20,2%	
Voit. hybrides non recharg. – Cumulé	38	3 897	4 635	5 592	7 095	9 649	11 593	17 881	24 481	32 415	32,4%	
Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables depuis 2006 :												
	2006	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023	
Voit. hybrides recharg.	110	164	149	105	306	750	943	919	986	7,3%		
Voit. hybrides recharg. – Cumulé		215	379	528	633	939	1 689	2 632	3 551	4 537	27,8%	
Voit. électriques	0	107	255	332	518	1 069	2 321	2 808	3 633	2 832	-22,0%	
Voit. électriques – Cumulé	0	334	589	921	1 439	2 508	4 829	7 637	11 270	14 102	25,1%	
Moto. électriques					7	42	-	186	261	199	-23,8%	
Moto. électriques – Cumulé					7	49	49	235	496	695	40,1%	
Cyclo. électriques								237	860	2 233	159,7%	
Cyclo. électriques – Cumulé								237	1 097	3 330	203,6%	
ENSEMBLE	0	549	968	1 449	2 079	3 496	6 567	10 741	16 414	22 664	38,1%	

Source : Fichier centrale automobiles jusqu'en 2009, SDES et Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires depuis 2010, à la suite d'une consolidation des données de la part du SDES en 2023, les données ont été mises à jour à partir de 2011.- Auteur : OER

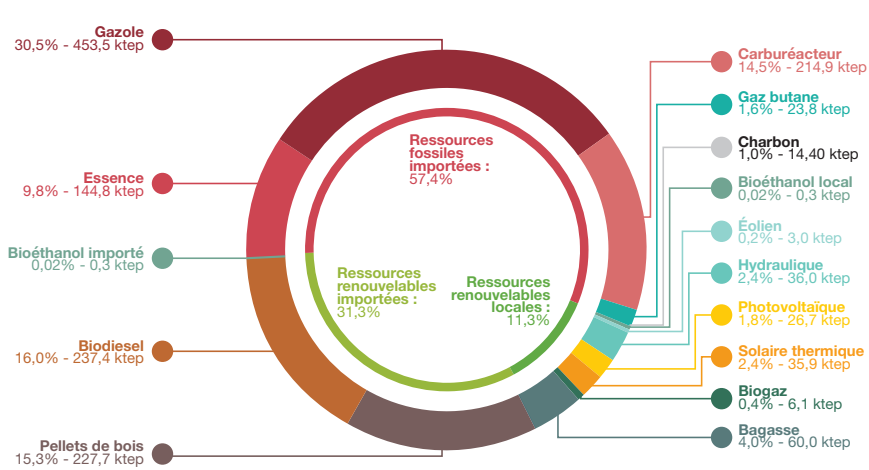
En juillet 2025, il y a 572 prises de recharge publiques fonctionnelles pour véhicules électriques sur 851 prises de recharge publiques recensées au total sur l'île.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE : 17 269,5 GWh – 1 484,9 ktep

	2024
Essence*	144,8
Gazole*	453,5
Fioul lourd	0,0
Carburéacteur*	214,9
Gaz butane*	23,8
Charbon	14,40
Sous-total	851,4
Bioéthanol	0,3
Biodiesel**	237,4
Pellets de bois***	227,7
Sous-total	465,4
Biomasse	Bagasse 60,0
	Biogaz 6,1
	Bioéthanol 0,3
	Bois Nd
Soleil	Solaire thermique 35,9
	Photovoltaïque 26,7
Eau	Hydraulique 36,0
Récupération	Huiles usagées 0,0
Vent	Éolien 3,0
Sous-total	168,1
TOTAL	1 484,9

* Données correspondantes aux sorties de stocks SRPP (opération de mise à la consommation)
** Le biodiesel a été introduit dans la centrale thermique Port Est en juin 2023 lors de la conversion du fioul lourd vers le bioloïdique.
*** Les pellets de bois ont été introduits fin 2023 dans la centrale de CTBR lors de la conversion des chaudières du charbon vers la biomasse.
Source : DEAL, EDF, Albioma - Auteur : OER

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN 2024



Suivi du taux de dépendance énergétique de 2000 à 2024*

2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
83,9%	187,7%	187,4%	88,3%	87,1%	86,1%	86,7%	85,9%	86,4%	86,9%	86,8%	87,2%	86,7%	88,0%	86,7%	88,2%	88,7%

Auteur : OER

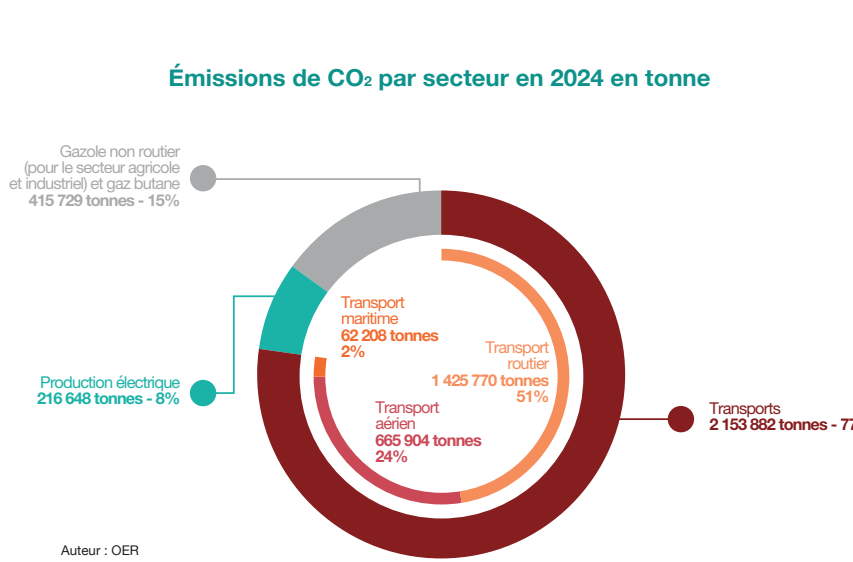
*La méthodologie de calcul du solaire thermique a été mise à jour entre 2010 et 2024, ce qui a engendré une modification du taux de dépendance énergétique sur cette période.

Comparatif avec les territoires non interconnectés du taux de dépendance énergétique

	Guadeloupe (2024)	Martinique (2021)	Réunion (2024)	Guyane (2015)	Corse (2023)	Nouvelle Calédonie (2023)	Polynésie française (2023)
Dépendance énergétique	86,4%	91,8%	88,7%	82,4%	85,6%	95,3%	93,3%

Source : OREGES Corse, GEC pour la Guyane, OER, OMEGA, Collectivité territoriale de Martinique, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire Polynésien de l'énergie

ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA COMBUSTION DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES À LA RÉUNION EN 2024*



Total des émissions de CO₂ issues de la combustion des produits pétroliers et de charbon : 2 786 kilotonnes

Emissions directes de CO₂ par habitant

- Emissions directes de la production d'énergie électrique : 0,2 tCO₂/hab
- Emissions directes tous modes de transport (aérien et maritime inclus) : 2,41 tCO₂/hab
- Emissions des carburants et combustibles pour le secteur agricole, industriel et résidentiel-tertiaire : 0,47 tCO₂/hab

(émissions liées à la combustion de produits énergétiques uniquement)
*Méthodologie simplifiée de l'inventaire des Emissions de Gaz à Effet de Serre.

Un Réunionnais = 3,12 tCO₂

Comparatif avec les territoires non interconnectés du ratio moyen d'émission direct par kWh consommé

	Guadeloupe (2024)	Martinique (2021)	Réunion (2024)	Guyane (2019)	Corse (2023)	Nouvelle Calédonie (2023)	Polynésie française (2023)
Ratio moyen d'émission directe par kWh consommés en gCO ₂ /kWh	594	563	77*	468	493	891/436*	522

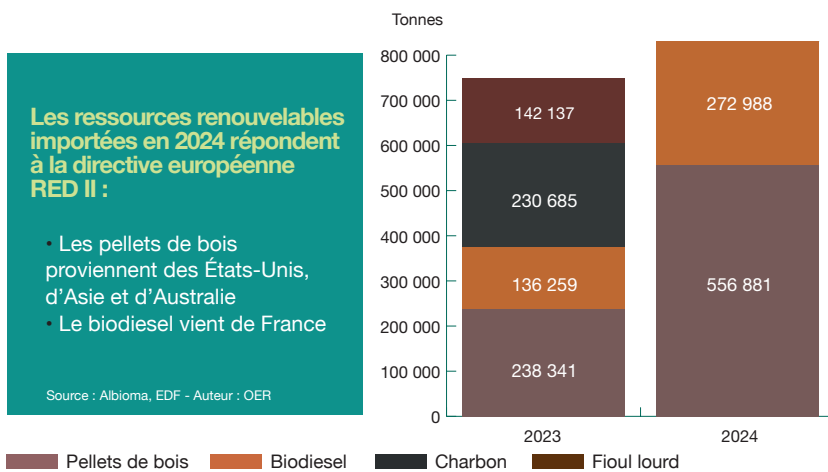
Source : EDF Open Data pour la Corse et la Guyane, OER, OMEGA, Collectivité territoriale de Martinique, Observatoire de l'énergie de Nouvelle Calédonie, Observatoire de l'Energie Polynésien
*hors métallurgie et mines

*La directive (UE) 2018/2001, RED II, pose le principe de la « durabilité des bioénergies » qui s'applique à la production d'énergie à partir de biomasse. L'objectif est de concilier le développement des énergies renouvelables à partir de la biomasse tout en protégeant la biodiversité et l'utilisation des terres afin de s'assurer du niveau de réduction de gaz à effet de serre. Il est considéré que les émissions lors de la combustion sont directement réabsorbées.

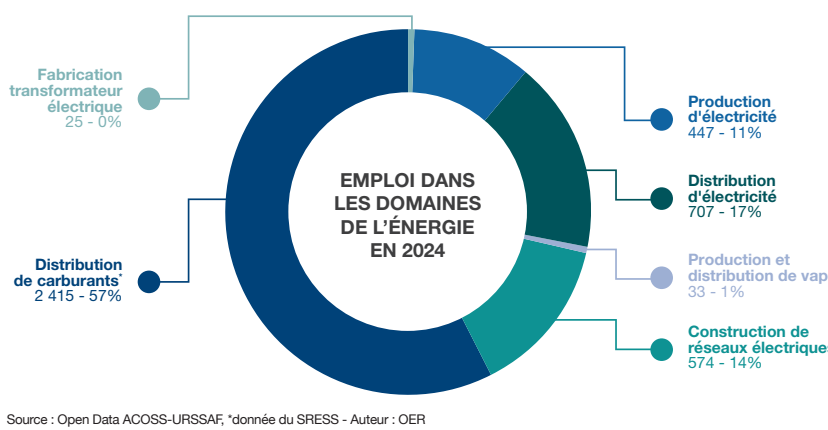
FAIT MARQUANT DE L'ANNÉE 2024

Les centrales d'Albioma Bois-Rouge et le Gol ont terminé les conversions à 100% à la biomasse en juillet 2024. Le charbon a été complètement remplacé par les pellets de bois, en alternance avec la bagasse lors des périodes sucrières.

Evolution de l'importation des combustibles de 2023 à 2024 (en tonnes)

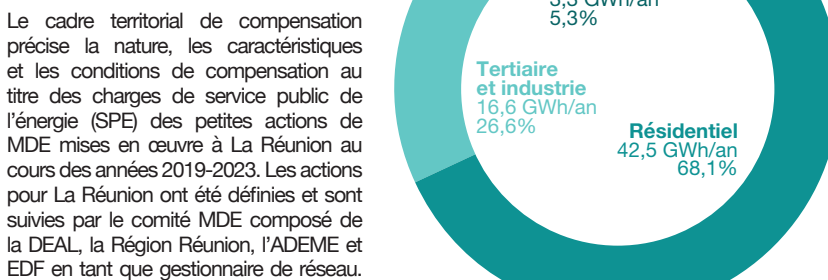


EMPLOI DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE 4 201 emplois



DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ (MDE)

Le Cadre territorial de compensation des petites actions visant la maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité à La Réunion a été adopté par délibération de la CREn°2019-006 du 17 janvier 2019.



Les actions réalisées en 2024 ont permis d'éviter 62,4 GWh de consommation d'énergie soit +78% par rapport à l'objectif PPE post CTC 2019-2023.

CTC 2024 - Auteur : OER